



# DÉCLARONS HORS-JEU LE FORFAIT-JOURS !

La direction vient de convoquer les organisations syndicales pour négocier un accord forfait-jours pour les cadres et les afficheurs-monteurs rémunérés au fixe + variable.

Comme nous vous l'avions annoncé lors de nos précédents communiqués, les lois régressives de ces dernières années nous rattrapent aujourd'hui. Alors qu'est-ce que ça donne sur le papier ?

## AUJOURD'HUI

- fixe minimum : 300 €  
+ 3,35 €/panneau  
+ indemnité km
- 22 RTT  
+ 6 seniors (+ de 50 ans)  
ou 11 seniors  
(+ de 55 ans)
- prise de service  
à la discrétion  
du salarié
- 7,8 heures de  
travail par jour
- 210 m<sup>2</sup>/jour

## PRÉVU DANS LE PROJET

- = fixe minimum : 300 €  
+ 3,35 €/panneau  
+ indemnité km
- suppression de jours RTT  
et des jours seniors
- 218 jours de travail
- de 20 à 35 faces/jour
- temps de travail maximum :  
13 h/jour
- semaine de travail :  
du lundi au samedi

**AUJOURD'HUI**, tu as un fixe minimum de 300€ avec un prix au panneau et grattage de 3,35€. Une indemnité kilométrique calculée à partir de 25 km du dépôt sur la base du SMIC horaire à raison d'une vitesse moyenne de 50 km/h. Tu as 22 RTT. Si tu as plus de 50 ans, tu as 6 jours seniors. Si tu as plus de 55 ans, 11 jours seniors. Tu choisis l'heure à laquelle tu commences le travail. Si tu es un ex-Exterior Media, ton contrat de travail stipule 210 m<sup>2</sup>/jour minimum. Tu as 7,8h de travail/jour.

**LA DIRECTION VEUT** : conserver la rémunération au panneau dans le respect des règles habituelles. Cependant, elle considère que tu n'en fais pas assez et veut augmenter les cadences jusqu'à 35 faces/jour avec un seuil minimum de 20 faces/jour ; te faire travailler jusqu'à 13 h/jour, samedi compris. Et, cerise sur le gâteau, elle supprime au passage 14 RTT et les jours seniors.

## LA CGT REVENDIQUE

- le refus du forfait-jours pour les afficheurs et le maintien des 22 jours RTT, des 6 jours seniors pour les + de 50 ans et des 11 pour les + de 55 ans,
- l'augmentation de la rémunération au panneau,
- le strict respect des durées maximales légales de travail et du repos hebdomadaire (samedi-dimanche),
- un salaire minimum journalier sur la base de 18 faces/jour pouvant aller jusqu'à 25 maximum au volontariat,
- la revalorisation de la rémunération des panneaux dès le seuil de 18 faces/jour atteint.

Voilà le décor est planté. Nous défendons les revendications de la CGT durant les négociations.

**SI TOI AUSSI, TU DÉFENDS  
CES REVENDICTIONS,  
PRENDS CONTACT AVEC  
NOUS, CAR LE TEMPS  
EST COMPTÉ.**

**info'com-cgt**

SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



01 43 31 80 49



INFOCOMCGT.FR



DERICHEBOURG@INFOCOMCGT.FR



INFOCOMCGT